40/2025

DELIBERATIONS
COMMUNE D'ISSÉ
(LOIRE ATLANTIQUE)

Envoyé en préfecture le 17/11/2025
Reçu en préfecture le 17/11/2025
Publié le
ID : 044-264401589-20251113-59_2025-DE

Nombre de conseillers
en exercice 14
présents.....8
votants.....10

L'an deux mil vingt-cinq, le **TREIZE NOVEMBRE** à 20 h 00 le Conseil Municipal de la commune d'ISSÉ, dûment convoqué, s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur LALLOUÉ Jean-Marc, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 6 novembre 2025

PRÉSENTS :

LALLOUÉ Jean-Marc, PIERRISNARD Béatrice, LE BOULER Cédric, CHIRADE Brigitte, GRIMAUD Sylvie, GUILLEMOT Tatiana, MARTIN Yves, BOMMÉ Jean-Paul

ABSENTS EXCUSÉS : DUMARCHÉ Jérémy ; HAMON Sylvain ; HUGRON Dominique (pouvoir à PIERRISNARD Béatrice) ; RAIMBAUD Nelly (pouvoir à GRIMAUD Sylvie)

ABSENTS NON EXCUSÉS : DUTERTRE Thomas ; RIOTTE Sandrine

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : GUILLEMOT Tatiana

OBJET :

59/2025	**TARIFS DES CONCESSIONS DE CIMETIERE, DU COLUMBARIUM ET DES CAVURNES A COMPTER DU 1ER JANVIER 2026**

M. le Maire rappelle que les tarifs des concessions dans le cimetière communal ont été modifiés par délibération 55/2024 du 28 novembre 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal décide de modifier les tarifs en vigueur dans le cimetière dans les conditions suivantes à compter du 1er janvier 2026 :

ACQUISITIONS DE CONCESSIONS :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière sans caveau	133 €	221 €	364 €
Concession cimetière avec caveau neuf *	1 456 €	1 544 €	1 687 €
Concession cimetière avec caveau d'occasion *	795 €	882 €	1 026 €
Case de columbarium	731 €	819 €	961 €
Cavurne avec caveau	382 €	472 €	619 €

** Tarif comprenant le prix d'un caveau neuf (1 323 €) ou d'occasion (662 €)*

RENOUVELLEMENTS DE CONCESSIONS :

	15 ans	30 ans	50 ans
Concession cimetière, Case de columbarium ou Cavurne avec caveau	133 €	221 €	364 €

FOUNITURE D'UNE PLAQUE POUR DISPERSION DANS LE JARDIN DU SOUVENIR ……230 € (durée de 50 ans)

Dès lors qu'elles sont acquises pour l'inhumation d'un enfant de moins de 18 ans, la commune appliquera, pour 30 ans, le tarif d'une concession de 15 ans et pour 50 ans, le tarif d'une concession de 30 ans.

Adopté à l'unanimité

Fait et délibéré à Issé,

Le Maire,
Jean-Marc LALLOUÉ

MAIRIE D'ISSÉ (Loire-Atlantique)